

FORMULAIRE « ENCOMBRANTS »

Service payant

Formulaire à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2023

Pour bénéficier du service d'évacuation des encombrants à domicile, merci de remplir ce formulaire et le transmettre à :

Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois
Zac du Saulcy
3, rue Louis Majorelle 54110 Dombasle-sur-Meurthe
Tél. : 03.83.45.23.32
contact@cc-seletvermois.fr

Civilité : ☐ Monsieur

☐ Madame

Nom* : Prénom* :

En lettres M^JUSCULES

Adresse postale* :
.....

Commune* :

Numéro de téléphone* :

Adresse mail :

☐ * Je m'engage à verser la somme de 135 € TTC dès réception du titre (Délibération n°110/2022 datant du 8 décembre 2022)

☐ * Je certifie avoir bien pris en compte tous les engagements à respecter lors de la collecte.

- ✓ Type de déchets acceptés : identiques à ceux collectés en déchetterie (hors gravats, déchets dangereux, végétaux, matériaux de démolition, verre plat, pneumatiques, inférieur à 75kg,..)
- ✓ 6 m³ maxi par passage
- ✓ Collecte sur le domaine privé à l'extérieur du domicile de la personne ou sorti au moment du passage.
- ✓ Meubles démontés dans la mesure du possible
- ✓ Présence obligatoire lors du rendez-vous
- ✓ En cas d'absence sans annulation de ma part 48 heures (hors week-end et jours fériés) avant la date d'intervention, je m'engage à régler la somme de 135 € à la Communauté de Communes des Pays du Sel et du vermois
- ✓ 2 passages maximum/an

Fait à :

Signature du demandeur* : |

Le :

** Champ obligatoire pour la prise de rendez-vous et l'édition de la facture, merci de compléter en majuscules d'imprimerie.*

Afin d'avoir une idée plus précise du volume et du type d'objet, nous vous proposons de cocher ce que vous souhaitez faire collecter. Les volumes indiqués sont approximatifs, varient en fonction de la taille et de l'encombrement et feront l'objet d'une contre-signature prestataire / usager.

Encombrants type mobilier

Objets de 0 à 0,5 m ³	Objets de 0,5 à 1 m ³	Objets de 1 à 2 m ³	Objets plus de 2 m ³
☐ Chaise ☐ Chaise de bureau ☐ Poussette enfant ☐ Transat ☐ Table basse ☐ Tapis	☐ Commode ☐ Petit Bureau ☐ Élément individuel de cuisine/salle de bain ☐ Table (4 personnes) ☐ Fauteuil ☐ Meuble TV	☐ Tables (8 personnes) ☐ Armoire 2 portes ☐ Canapé ☐ Lit ☐ Armoire ☐ Toboggan ☐ Vélo ☐ Matelas ☐ Rouleau moquette	☐ Piano ☐ Canapé d'angle ☐ Armoire 3portes

Encombrants type DEEE Déchets d'Équipements Electriques et Électroniques

Objets de 0 à 0,5 m ³	Objets de 0,5 à 1 m ³	Objets de 1 à 2 m ³	Objets plus de 2 m ³
☐ Aspirateur ☐ Table à repasser ☐ Petit électroménager ☐ Four ☐ Radiateur ☐ Chauffe-eau < 75kg ☐ Tondeuse	☐ Lave-linge ☐ Sèche-linge ☐ Lave-vaisselle ☐ Réfrigérateur bas ☐ Cuisinière ☐ TV	☐ Réfrigérateur haut ☐ Cumulus < 75kg ☐ Cave à vin ☐ Congélateur	☐ Congélateur coffre

Autres objets encombrants (préciser l'estimation du volume) :

.....

Cadre à compléter le jour de la collecte

par le chauffeur qui cochera la nature des encombrants non prévus lors de la demande initiale

Collecte effectuée le / / à à h

Ce document servira de justificatif lors de la facturation

Volume conforme à la demande ☐ OUI ☐ NON

Si non, volume supérieur correspondant à 2 collectes soit 2 x 135 € ☐ OUI ☐ NON

Signature du chauffeur

Signature du demandeur

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement n'est licite que dans la mesure où vous avez consenti au traitement de ces données à caractère personnel, pour la ou les finalités spécifiée(s) dans le présent document, conformément au a) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à l'organisation de la collecte des déchets encombrants : vérification de la recevabilité de la demande, estimation des tonnages à récolter, prise de contact avec l'usager, identification du lieu et de la date de rendez-vous. Elles sont destinées au service propriété de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et au prestataire de collecte. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données sont conservées environ trois ans. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.